

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Sylvette GLUCK, domiciliée à Fully, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café, sis sur la parcelle N° 79, folio 1, au lieu-dit "Eglise"
Adresse	:	Place de l'Eglise 4
Enseigne	:	"CAFE DE LA PAIX"
Prestations	:	service de petite restauration et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, lié à un café
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au samedi : 07 h.00 à 24 h.00 Dimanche : 08 h.00 à 13 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 8 juin 2015.

Monthey, le 8 mai 2015

L'Administration communale